

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	26 (1938)
<b>Heft:</b>	530
<b>Artikel:</b>	Les Expositions
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-263122">https://doi.org/10.5169/seals-263122</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Petit Courrier de nos lectrices

Sylvie (Genève) à Recluse (N° 528). — Tout à fait d'accord avec votre message. Le premier devoir patriotique est de « faire marcher » le commerce de son pays et d'abord de sa ville. Surtout en cette époque troublée où le rétablissement de l'équilibre économique mondial dépend de celui de chaque nation. Renonçons donc à faire venir des produits de l'étranger si nous pouvons les trouver « chez nous ». Il est également inadmissible que de « bonnes Genevoises » s'approvisionnent de toilettes à Paris... comme c'est fréquemment le cas... Il faudrait, aussi, lutter contre l'exode du dimanche qui entraîne nombre d'automobilistes en Savoie et, de ce fait, provoque une énorme perte pour l'industrie hôtelière nationale. Pourquoi ne pas organiser les mêmes randonnées sur territoire suisse ? Parce que cela coûterait plus cher répondra-t-on. Tant pis si c'est pour le bien de notre pays. Consentons quelques sacrifices. Un repas un peu moins bons, des « sorties » moins fréquentes, et les choses s'arrangeront. En raison de l'influence qu'elle exerce directement, ou par diplomatie, sur son mari et ses enfants, la femme peut beaucoup pour améliorer la situation économique actuelle.

Une économiste à Recluse et à Vox Populi (Genève) (N° 527 et 528). — C'est avec inquiétude que j'ai lu dans les numéros précédents de ce journal, vos lettres blâmant si sévèrement celle qui ne font pas leurs achats non seulement dans le pays, mais dans la ville même où elles habitent, car cette règle fréquemment proônée comme de bonne morale patriotique est au contraire une hérésie économique et il est grand temps que l'attention des femmes, les acheteuses par excellence, soit attirée sur le danger de pareille

attitude. En effet, celle-ci nous conduit simplement à l'autarcie si vantée des Etats totalitaires, qui cherchent à tout produire eux-mêmes, alors qu'un petit pays comme le nôtre, incapable de fournir à ses habitants tout ce dont ils ont besoin pour vivre, doit, de force majeure faire à l'étranger des achats qui compensent des ventes. Or si nos acheteurs de lait condensé, de chocolat, de machines, de tissus, etc., préconisaient par delà nos frontières la même attitude que celle que vous nous prônez, avec quoi alors, je vous en prie, achèterions-nous le blé, le charbon, le fer, etc., qui sont des produits de première nécessité pour vivre ?...

Je trouve également fort dangereuses l'argumentation de Vox Populi contre la viande de boucherie de Schafhouse : où irait avec ce système l'esprit confédéral ? et le Mouvement devrait-il alors, pour suivre votre doctrine, refuser de faire connaître à ses lectrices les produits de beauté de Vevey et la charcuterie d'Ecublens, sous prétexte que lui-même est impré à Genève ? L'on voit ainsi comment cette théorie conduit tout simplement à l'absurde, pardonnez-moi le terme !

J. F. à Recluse (N° 527). — Votre argumentation m'a beaucoup frappée, par la façon dont elle contredit toute la tendance actuelle à montrer les relations étroites de tous les peuples entre eux, qu'il le veuillent ou non. Il n'y a pas longtemps que j'avais entre les mains un manuel scolaire extrêmement bien fait, donnant, comme exemple d'éducation pour la paix de jeunes enfants, une leçon de choses pratiques autour de la famille table : le café venant du Brésil, le pain fait avec le blé d'Amérique ou de Hongrie, les fruits de France, etc., etc., joints au lait et au chocolat de Suisse, et de là tout naturellement militaires ? Je suis humilié à la pensée que ce décolleté l'enseignement de la bonne volonté, de la paix et de la coopération et par conséquent de la paix. Alors que civique.

Une clef de voûte en est l'art. 215: La femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile. Désormais, la femme n'abdicera donc plus ses droits personnels en se mariant: elle ne doit plus obéissance à son mari, elle peut faire un contrat, intenter un procès, se faire délivrer un passeport, etc.

D'autre part, le mari maintient sa fonction de « chef de famille ». Il fixe la résidence, conserve ses anciens droits sur les enfants, et peut s'opposer à ce que sa femme fasse du commerce ou exerce une profession. Dans certains cas, elle a droit de recours. Rien de changé non plus aux droits de la femme de disposer de ses biens, la réforme n'ayant pas touché au régime matrimonial.

Cette nouvelle loi place la femme française mariée à peu près dans les mêmes conditions que chez nous. Il reste aux féministes à surveiller son application équitable. Puis, après affranchissement de la femme en tant que personne, une seconde étape devra réaliser la libération des biens de la femme mariée.

Ce nouvel état des choses nous est présenté par les auteurs de façon claire et captivante, et la lecture de cette brochure peut en être recommandée même aux personnes qui ne sont pas juristes.

A. L.



## Les Expositions

Mme Marguerite Frey-Surbeck  
(Athénée, Genève)

Nous regrettons que ces ligues ne doivent paraître, sans doute, qu'après la clôture de l'exposition (22 septembre) où Mme Frey, artiste bernoise, dans ses huiles et quelques aquarelles, montre à la fois sa curiosité des figures et son goût pour les fleurs et le paysage: fleurs lancées, très décoratives, paysages de genres variés; c'est la Calabre ou la Hollande où l'apéritif de la haute montagne (*Refuge du Faulhorn*). Beaucoup de grâce dans les impressions de printemps, si frais et doux à la fois, dans le *Paysage bleu*, dans la *Clairière*, et voici encore *L'été* aux vertes saveurs, au-dessus du lac de Brienz, où Mme Frey passe généralement la belle saison.

Ces notations de pays très différents, le peintre les fait sentir, de manière qu'on s'y croit transporté. Ce sont d'une manière générale, les toiles et les aquarelles que nous préférions chez elle; ce sont aussi les plus nombreuses de cette intéressante exposition.

PENNELLO.

\*\*\*

Mme A. de Blonay  
(Foyer du Théâtre, Lausanne)

Les sculptures ne sont pas nombreuses, en Suisse. Je pense qu'on peut les compter sur les doigts d'une main. C'est que cet art est plus qu'un autre encombrant, que sa production est plus que toute autre difficile à placer. Les commandes officielles sont rares et les constructeurs privés n'ont guère le moyen d'orner leurs maisons d'œuvres d'art en pierre ou en marbre. Et puis, les artistes femmes, p'tis que leurs camarades masculins, ont de la peine à se faire connaître, à obtenir des commandes officielles, et leurs camarades masculins ne pratiquent guère la solidarité professionnelle; bien au contraire, ils font tout ce qu'ils peuvent pour nuire à la concurrence féminine. Alice Baily en pouvait raconter long sur ce chapitre. Mme Marguerite-Anne de Blonay, une Lausannoise qui a travaillé à Paris et qui est fixée à Marakesch, où elle obtient des succès flatteurs, qui expose jusqu'à la fin de septembre au foyer du Théâtre à Lausanne et exposera prochainement à Genève, a fait aussi cette dure expérience. Sans se laisser rebuter d'ailleurs, car l'artiste va de l'avant et dit ce qu'elle a à dire.

Et Mme de Blonay a quelque chose à dire. Sa sculpture est ferme, solide, virile, bien équilibrée. Le piège était grand de tomber dans le pittoresque facile avec des œuvres inspirées par les types marocains. Il n'y a rien de facile dans ses terres cuites de femmes jeunes et vieilles, dans ses bustes, dans ses types marocains, dans son charmeur de serpent ou sa tête de dromadaire. L'art marocain est proche parent de l'art égyptien ou byzantin, mais Mme de Blonay ne copie pas platetement l'art égyptien ou byzantin; elle s'en inspire dans sa stylisation, dans sa simplification des lignes et des formes et modèle ainsi de belles choses; preuve en est ses statues de jeunes filles pleines de noblesse et d'harmonie.

Nous voudrions voir des œuvres de Mme de Blonay dans nos musées suisses; nous ne pouvons vraiment pas nous rendre jusqu'à Marakesch lorsqu'il l'envie nous prend d'admirer ses sculptures !

S. B.

## Pour les réfugiés

Notre article du 10 septembre, sur ce douleur sujet nous a valu de nombreux messages de remerciements, et les dons suivants, dont nous accusons réception avec gratitude et les transmettant aux Comités intéressés.

F. B. (Echaudens) . . . . . Fr. 5.—  
Mme A. B. (Genève) . . . . . » 8.—

Total: Fr. 13.—

Notre souscription reste ouverte.

Une erreur typographique, dont nous nous excusons, a fait confondre dans notre précédent numéro, les adresses téléphoniques de deux de nos annonciées. Nos lecteurs voudront bien rectifier cette erreur en notant que le N° de l'Institut Pasche, à Vevey est 51.347 et celui de la Maison Masson, à Ecublens 39.122.

pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Soret, Genève.

Faites-vous un devoir d'acheter l'

## Almanach Protestant

### et Annuaire des Eglises romandes

EDITION 1939

Nombreux articles des meilleurs écrivains romands avec de nombreuses illustrations. **Prix: 1 fr.**

S'adresser à l'ADMINISTRATION DE L'ALMANACH PROTESTANT, 7, rue de Genève, Lausanne.

## INSTITUT JAQUES - DALCROZE

### RYTHMIQUE-SOLFÈGE

a) Cours pour enfants de 7 à 14 ans.

b) **Jardin d'enfants.** (4 à 6 ans).

c) Cours pour **adultes** : cours du soir à prix réduits.

d) Cours pour professionnels (certificat et diplôme).

OUVERTURE DES COURS: 15 septembre

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat, 44, Terrassière Téleph. 54980

## NOTRE MARQUE

était déjà du temps de votre grand-mère la garantie de bonne qualité. Aujourd'hui elle est encore le guide le plus sûr de toute personne qui redoute une expérience souvent décevante.

Donnez donc la préférence aux produits capillaires et de beauté, ainsi qu'aux traitements de l'

## INSTITUT PASCHE-VEVEY

TÉLÉPHONE 51347

Les échanillons Cold cream, crème de jour, crème citron, contre 40 cts. en timbres-poste.

L'INSTITUT PASCHE forme en tout temps des élèves. **Demandez nos nouvelles conditions.** Nous cherchons voyageuses à la commission présentant bien, et ayant déjà visité clientèle particulière.



Dans la capitale, on mange et on dort à bon compte au DAHEIM

Alkoholfreies Restaurant Zeughausgasse Bern

## ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES, GENÈVE

Subventionnée par la Confédération

SEMESTRE D'HIVER: 26 octobre 1938 - 22 mars 1939

Culture féminine générale.

Formation professionnelle d'assistantes sociales (premier de l'enseignement, et de l'enseignement d'établissements hospitaliers, de maternages, d'institutions sociales, de bibliothécaires).

École de Laborantines. Cours pour Infirmières-visiteuses (1er nov. - 16 déc.)

Des auditeurs sont admis à tous les cours.

Pension et Cours ménagers, cuisine, coupe, etc. Formations pour le gouvernante de maison au Foyer de l'École (Villa avec jardin).

Programme (50 cts) et renseignements, route de Malagnou, 3.



La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège - Genève (côté Poste) Tél. 45.991

Explications gratuites de Mme V. Renaud

## AUX GOURMETS

amateurs de Charcuterie vaudoise

AUG. MASSON - Ecublens s. Lausanne - TÉL. 3.91.22

envoie sur commande et contre remboursement : Saucissons - Lard fumé (gras et maigre) - Côtelettes et jambon fumés - Saucisses aux choux (dès octobre) - Saucisse à rôtir (le mercredi et vendredi) - Saindoux

Impr. anc. P. RICHTER, rue Alé-Vincent, 10

## POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 43.285 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

—

EN CAS DE DÉCES

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant vos commandes aux maisons qui l'utilisent pour leur publicité